

N. 14, L'an mil huit cent vingt trois le jeudi vingt quatre Jours Avril, pardevant nous  
 D<sup>eu</sup> de, Jean Pierre Genard maire, officier de l'état civil de la commune de Thérouldeville, canton  
 Cotard département de l'Alsace inférieure, sont comparus Martin amand cotard  
 âgé de trente ans, époux, fils, de Jean Baptiste et de Marie cheres âgé de trente ans aussi époux  
 fils de dit, tous deux domiciliés audit Thérouldeville, lesquels nous ont déclaré que ce jour  
 dix heures du matin Jean Baptiste cotard âgé de soixante quatre ans, époux, domicilié  
 audit Thérouldeville, époux de Marie Anne auroy, fils de feu François cotard et de feu Jeanne  
 Melandine et mourant domiciliés audit Thérouldeville est décédé en sa maison au lieu  
 d'alentour et il y a été fait le présent acte après que le docteur Benoit a été fait,  
 Martin amand Cotard, Louis Thoret, Jossard  
 Maire